

THEMES

Réseau des territoires
Formation
Forêt des collectivités
Bois énergie
Bois construction
Montagne
Multifonctionnalité

L'INFO 01 | mai 2016 | n° 6

ZOOM

La grande Région Auvergne-Rhône-Alpes : les élus des collectivités s'organisent pour mutualiser leur action sur la forêt et la filière bois

Actus :

De l'aménagement à la commercialisation, la validation du programme annuel de coupes

Mise en place de l'observatoire forestier des montagnes de l'Ain

Les Communes forestières d'Auvergne et de Rhône-Alpes ont fusionné !

Dans la dynamique initiée par la création de la nouvelle Région Auvergne-Rhône-Alpes, les associations de Communes forestières Auvergne et Rhône-Alpes ont finalisé ce samedi 28 mai 2016, leur fusion effective...

Agenda :

La vente publique du département de l'Ain aura lieu le 16 juin 2016 à Montluel

C'est au cœur du Pilat, dans la Loire, que la nouvelle organisation des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes présente les orientations politiques et stratégiques défendues auprès de son public cible : les élus des collectivités, concernées par la forêt et sa filière, tant pour l'aménagement de leur territoire, son développement économique et sa gestion durable, que par la valorisation de leur propriété forestière.

Les Communes forestières œuvrent au développement, à la valorisation et à la préservation du patrimoine forestier, pour une gestion durable faisant de la forêt un élément fort de développement local :

- Circuits courts,
- Emplois locaux,
- Mobilisation et valorisation des bois,
- Gestion durable et services écosystémiques sont les fondements de leur intervention.

Fortes de ces valeurs partagées, **les Communes forestières d’Auvergne et de Rhône-Alpes ont fusionné** ce 28 mai 2016 !

Ainsi à l’échelle de la grande Région, les Communes forestières représentent :

- 9 associations départementales,
- 889 communes adhérentes,
- 52 autres collectivités publiques (EPCI, syndicats,...).

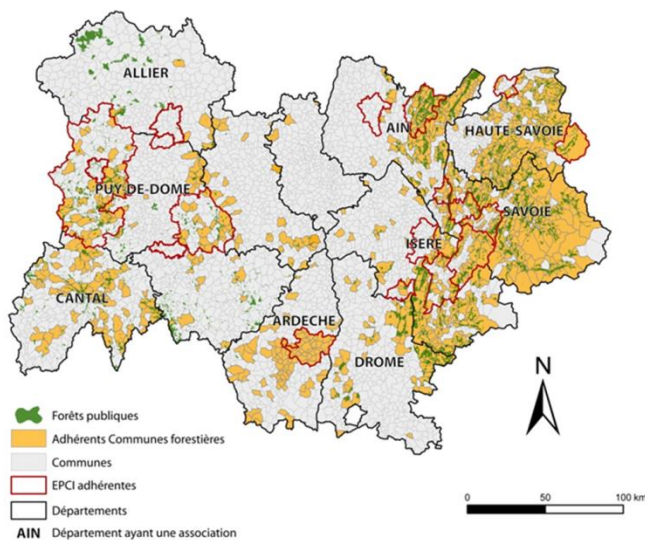
Nommée « **Union régionale des associations de Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes** », cette nouvelle association loi 1901 est affiliée à la Fédération nationale des Communes forestières.

Le réseau des Communes forestières constitue une force de proposition vis-à-vis de l’Europe, de l’Etat, de la Région et des Départements, pour la définition de leurs politiques forestières adaptées au contexte des territoires. Elles ont pour cela une triple légitimité : elles représentent et accompagnent **les élus propriétaires forestiers, aménageurs du territoire et maîtres d’ouvrage de bâtiments publics**. Par ce triple rôle, elles ont un effet d’entraînement fort sur la valorisation de la forêt et du bois.

Les élus en charge du développement économique local sont légitimes pour orienter la destination de la ressource, arbitrer les conflits d’usage, faciliter les dynamiques d’acteurs, prendre la maîtrise d’ouvrage de projets forêt/bois, et sont, par leurs fonctions, garants de l’intérêt général.

Les Communes forestières **informent, forment, accompagnent et outillent les élus** sur une multitude de thématiques concernant la forêt et la filière bois.

Les Communes forestières en Auvergne-Rhône-Alpes



L’Union régionale Auvergne-Rhône-Alpes :
9 associations départementales
889 communes adhérentes
52 autres collectivités adhérentes
 (Région, Départements, Communauté de communes, SMGF...)

Sources : Géo FLA / IGN / Communes forestières
 Réalisation : Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes, 2016

Une ligne politique Auvergne-Rhône-Alpes commune : valoriser plus en mobilisant mieux !

Avec les derniers chantiers entrepris au niveau national, signature du Contrat d'objectifs et de performance 2016-2020 de l'Office national des forêts, et participation à la rédaction du plan national de la forêt et du bois, **les Communes forestières se positionnent pour mobiliser plus de bois dans le respect de la gestion durable des forêts et de sa valorisation locale.**

Ainsi, **75%** des forêts des collectivités d'Auvergne-Rhône-Alpes sont éco-certifiées **PEFC** et sont dotées d'un **document d'aménagement**. Ce dernier garantit la gestion durable et assure la conservation et la mise en valeur du patrimoine forestier pour que la forêt contribue à l'équilibre de trois fonctions : écologique, économique et sociale.

Par les actions qu'elles déploient, les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes agissent pour :

- **Appuyer les intercommunalités** pour qu'elles intègrent le sujet forestier dans les **politiques locales et de massifs** : la forêt et la filière bois sont des composantes au cœur de l'aménagement et de l'économie des territoires ruraux et montagnards pilotés par les élus,
- Accroître la valorisation du **bois local dans la construction** : montrer l'exemple, innover et expérimenter pour dupliquer,
- Accroître la valorisation des produits dans le domaine du **bois énergie** (rôle des élus dans l'organisation de l'approvisionnement local en plaquettes forestières, la gestion de leurs équipements : hangars, réseaux, chaufferies),
- **Accroître la récolte et mieux commercialiser** : les élus d'Auvergne et de Rhône-Alpes sont détenteurs d'une ressource en bois qui représente 426 000 hectares et qui permet la commercialisation de 850 000 m³ de bois par an (source ONF); et développer des **actions conjointes en forêts publiques et privées**,
- Agir efficacement sur le **foncier forestier** : nouvelles prérogatives des élus permises par la loi d'Avenir,
- Atteindre le maximum d'élus par des actions d'information et de formation : l'Union régionale des associations de Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes est un **organisme de formation agréé**.

ACTUS | forêt des collectivités

De l'aménagement à la commercialisation, la validation du programme annuel de coupes

Chaque année, la délibération pour valider, ou non, **votre programme annuel de coupes** est une **étape primordiale** pour la vente des bois des forêts communales. La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014 a conduit à modifier cette procédure et à **renforcer le rôle des élus** dans le choix de l'inscription de parcelles au programme de coupe. Désormais, les refus de coupes inscrites au programme annuel de coupes par l'Office national des forêts devront être motivés si celles-ci sont prévues dans le document d'aménagement.

Afin d'exposer ces modifications, de renseigner sur la mise en place de ce programme de coupes par l'ONF et de présenter les points d'attention aux élus de l'Ain, l'association des Communes forestières de l'Ain, en partenariat avec l'Office national des forêts, a organisé une soirée d'échanges le 25 février 2016 à la salle de l'Eden à Nantua. Cette rencontre se plaçait également dans l'action des Communes forestières de l'Ain dans le cadre du **Livre Blanc du Conseil départemental**.



Cette réunion s'est déroulée en deux parties, Jonathan Dion, chef du service forêt à l'agence ONF Ain-Loire-Rhône, est revenu sur les principales étapes permettant de constituer le programme annuel de coupes. Ce dernier, également appelé état d'assiette, est réalisé au regard des informations et des orientations contenues dans l'aménagement forestier.

L'aménagement forestier étant réalisé pour une période de 20 ans, des **modifications par rapport au programme prévu** par année sont nécessaires et peuvent être causées par de nombreuses raisons : desserte en création ou projet en cours, aléa naturel, problème de foncier, raisons sylvicoles...

La seconde partie a été présentée par Damien Blondiaux, chargé de mission aux Communes forestières de l'Ain, qui est revenu sur **l'évolution législative dans l'approbation de l'état d'assiette**. Il a longuement insisté sur la **nécessité pour le Conseil municipal**, ou pour le Maire par délégation [article L.2122-21 du Code général des Collectivités Territoriales], **de délibérer pour valider, ou non, le programme annuel de coupes pour la commune**. Jusqu'à présent, seulement 50% de délibérations revenaient en Rhône-Alpes.

L'évolution législative demande aux élus qui souhaiteraient ne pas inscrire une coupe à l'état d'assiette, alors que celle-ci est prévue par l'aménagement forestier, de **faire connaître les raisons de cette décision au Préfet de Région**.

Pour plus d'information à ce sujet, vous pouvez contacter Damien Blondiaux, chargé de mission des Communes forestières de l'Ain : damien.blondiaux@communesforestieres.org

Mise en place de l'observatoire forestier des montagnes de l'Ain

La connaissance de la ressource forestière et de son évolution est un élément primordial dans les orientations politiques d'un territoire : augmentation des travaux en forêt (dégagement, plantation,...), aide à l'installation de scieries de résineux, création d'une chaîne de valeur pour la valorisation d'une ressource abondante... Dans cette optique, le Conseil départemental de l'Ain a financé, en 2015, la mise en place d'un observatoire forestier des montagnes de l'Ain.

Ainsi, s'est tenue, le **26 avril dernier à Cormaranche-en-Bugey**, une réunion portant sur la restitution des données issues de la **campagne de mesures de l'observatoire forestier** menées par l'Office national des forêts, ONF, et le centre régional de la propriété forestière, CRPF.

Ce réseau, véritable **outil d'aide à la décision**, est constitué de **738 placettes permanentes** qui permettent un suivi temporel et spatialisé des peuplements forestiers dans l'objectif de disposer d'une meilleure connaissance du capital forestier.

[Dans les forêts de la montagne de l'Ain, les résineux reculent au profit des hêtres de faible valeur marchande.](#)

Couvrant 1 260 000 hectares, les forêts des montagnes de l'Ain s'étendent largement sur la partie Est du département. La comparaison des données de 2015, avec des données obtenues dans un précédent recensement, opéré uniquement sur le Haut-Bugey en 2008, a permis de mettre en évidence une forte **dynamique du feuillu** (notamment dans le jeune âge), principalement du hêtre, au détriment des essences résineuses.

Cette étude couvrant la forêt publique et la forêt privée a aussi mis en exergue une **marge d'exploitation résineuse** en forêt privée. Cependant, l'exploitation de ces parcelles se confronte au problème du morcellement de la propriété forestière.



Crédit : CFT Massif du Bugey

[Quelle utilisation des données obtenues ?](#)

Les nombreuses données obtenues vont permettre de discuter des **décisions à prendre** concernant l'avenir de la forêt des montagnes de l'Ain et plus spécifiquement de l'amélioration des peuplements résineux (dégagement de semis naturels, complément de régénération) et/ou de la valorisation des feuillus. Aussi, d'autres orientations en faveur de l'optimisation de la production forestière ou encore de l'évaluation des impacts du changement climatique sur la forêt pourront être prises.

Cet outil pourra également être utilisé par l'ONF dans la rédaction des aménagements forestier des communes. Des études techniques prévoient également de coupler ce dispositif avec la technologie LIDAR, afin de pouvoir extrapoler les données obtenues sur les placettes permanentes à l'ensemble du territoire couvert.

A COTE

A COTE | ALLIER

Les élus locaux de l'Allier ont impulsé la création de l'Association départementale des Communes forestières

Les élus de l'Allier ont montré leur détermination à prendre en main les enjeux forestiers du département, en créant, le 2 février 2015, l'association des Communes forestières de l'Allier, permettant ainsi une meilleure représentation auprès des diverses instances départementales et élus départementaux.

[Lire la suite](#)

A COTE | ARDECHE

Voiries communales et chantiers forestiers : une rencontre entre élus et acteurs forestiers pour plus de concertation

Une table ronde a permis aux élus et professionnels de la filière bois d'échanger autour de l'utilisation des voiries communales lors des chantiers forestiers et de mettre en lumière les attentes et besoins de chacun.

[Lire la suite](#)

La Communauté d'Agglomération de Privas Centre Ardèche se lance dans un vaste programme de mobilisation foncière forestière aux côtés de l'Union régionale des Communes forestières Rhône-Alpes et de la SAFER Rhône-Alpes

Suite à la candidature du projet Symbiose portée par l'Union régionale des Communes forestières de Rhône-Alpes aux côtés de 13 autres partenaires, une convention vient d'être signée avec la Communauté d'Agglomération de Privas Centre Ardèche, point de départ à l'action de mobilisation foncière forestière prévue sur son territoire pour les 3 années à venir.

[Lire la suite](#)

Les Communes forestières Massif Central se mobilisent

L'assemblée générale du Comité Massif Central des Communes forestières s'est tenue le 11 janvier 2016 à Lempdes (63). Au programme : désignation d'un nouveau bureau, changement de nom pour devenir les Communes forestières massif Central, rappel des actions menées et rencontre avec le CGET et le GIP.

[Lire la suite](#)

A COTE | DROME

Pourquoi se mobiliser pour la filière forêt-bois aux-côtés des Communes forestières ?

L'ensemble des activités et des bénéfices liés à la forêt et au bois font l'objet d'intérêts croissants de la part des politiques et plus globalement de notre société. Les élus locaux, en tant qu'aménageurs du territoire et décideurs, ont donc un rôle à jouer pour faire de la filière forêt-bois un facteur de développement territorial.

[Lire la suite](#)

A COTE | HAUTE-LOIRE

Nord de la Haute-Loire : à la recherche d'outils d'amélioration de l'utilisation de la voirie forestière

L'Union régionale des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes anime une concertation élus-exploitants pour améliorer l'utilisation de la voirie forestière, en partenariat avec le PNR du Livradois-Forez et Auvergne PromoBois.

[Lire la suite](#)

A COTE | HAUTE-SAVOIE

Assemblée générale de l'association des Communes forestières de Haute-Savoie

Plus de 60 élus étaient présents à l'assemblée générale de l'association des Communes forestières de Haute-Savoie qui s'est déroulée à Magland, vendredi 15 avril 2016. L'occasion de dresser le bilan de l'année 2015, d'examiner les actions et les projets porteurs de développement.

[Lire la suite](#)

A COTE | ISERE

Les élus du Trièves impliqués dans la commercialisation de leurs bois

C'est au cœur du massif du Trièves, dans la commune de Clelles, que s'est tenu le 29 avril 2016 une formation à destination des élus sur le thème de la commercialisation du bois. Onze élus étaient présents à cet évènement organisé conjointement par l'association des Communes forestières de l'Isère et la Communauté de communes du Trièves.

[Lire la suite](#)

Le réseau des correspondants forêts : un outil qui suscite l'engouement dans les Bonnevaux

Fortes de leur appartenance au réseau des chartes forestières de territoire, les collectivités regorgent d'initiatives pour animer et dynamiser la filière forêt-bois locale : le réseau des correspondants forêt est l'une d'entre elles.

[Lire la suite](#)

A COTE | PUY-DE-DOME

Une démarche commune en faveur de l'exploitation des chaufferies bois-énergie

L'appel à manifestation d'intérêt MAGMA vise à développer de nouveaux outils pour optimiser les prestations liées à l'exploitation des chaufferies bois-énergie. Suite à un appel à candidatures lancé en janvier 2015, ce sont aujourd'hui 9 collectivités de l'arrondissement d'Ambert qui ont choisi de s'unir autour d'une démarche commune.

[Lire la suite](#)

A COTE | SAVOIE

Exploitation forestière par traction animale, faisabilité technique et enjeux

Le 18 mai dernier, les associations des Communes forestières de Savoie et Haute-Savoie en collaboration avec le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, Chambéry métropole, la Commune de St Jean d'Arvey et l'Office National des Forêts, ont organisé une réunion d'information sur la thématique « Exploitation forestière par traction animale, faisabilité technique et enjeux ».

[Lire la suite](#)

Le Réseau est animé par

l'Union régionale des associations de Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes

Maison des parcs et de la montagne | 256, rue de la République 73000 CHAMBERY

Tel : 04 79 60 49 05 | Fax : 09 72 27 14 22 | Mail : auvergnerhonealpes@communesforestieres.org

Visitez le site internet du Réseau : <http://www.territoiresforestiers-rhonealpes.eu/>

L e t t r e c o f i n a n c é e p a r l ' U n i o n E u r o p é e n n e



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

